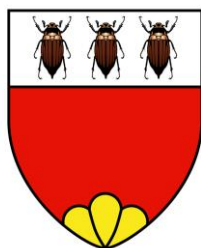


**COMMUNE DE
BELMONT-SUR-LAUSANNE**



RECUEIL DES REMARQUES

Budget 2021



Recueil des remarques au budget 2021

Remarques générales

3186 Primes assurances, RC, choses

Une augmentation générale des primes est constatée dans les postes xxx.3186.00. Celle-ci s'explique par la réévaluation, en 2020, de notre parc immobilier par un expert ECA.

30XX Traitement et charges sociales

Pour l'exercice 2021, tous les postes de traitement 30xx ont été centralisés dans le service 110 "Administration". Précédemment, les salaires étaient ventilés dans plusieurs services (3xx, 4xx, 8xx notamment) ce qui compliquait la comparaison entre les années. Seuls les salaires pédagogiques ainsi que les honoraires du médecin scolaire ont été laissés dans les services concernés (5xx et 711). Cette mutation concerne également les charges sociales de ces mêmes traitements.

3050 Assurances accidents et maladie

Cette nature présente une augmentation générale liée à la hausse des coûts de la couverture assurance perte de gain maladies ainsi que de la couverture LAA (accidents). Ces hausses découlent d'une part d'une sinistralité en hausse au sein du personnel de la commune, mais également de la situation globale du marché des assurances.

Remarques particulières

110 Administration

110.3011.00 Traitements

- au budget 2021	CHF	2'441'600.00
- au budget 2020 adopté	CHF	812'200.00
- augmentation	CHF	1'629'400.00

En complément à la remarque générale de la nature 30xx, cette augmentation s'explique par la centralisation des traitements au service 110. Tous services confondus, c'est une augmentation de CHF 194'000 qui est prévue pour la nature 3011. Elle s'explique par la création de 3 postes nécessaires au fonctionnement de l'administration.

110.3132.00 Achats fournitures pour soins & analyses

- au budget 2021	CHF	26'700.00
- au budget 2020 adopté	CHF	100.00
- augmentation	CHF	26'600.00

Cette augmentation concerne les frais prévus liés à l'achat de masques, de gel hydroalcoolique ou de gants en lien avec la pandémie de Covid 19.

**110.3133.00 Achats produits & fournitures nettoyage**

- au budget 2021	CHF	13'500.00
- au budget 2020 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	13'500.00

Cette augmentation concerne les frais prévus liés à l'achat de produits d'entretien nécessaires au nettoyage des surfaces dans le cadre de la pandémie de Covid 19.

110.3185.00 Honoraires et frais d'études

- au budget 2021	CHF	21'200.00
- au budget 2020 adopté	CHF	17'200.00
- augmentation	CHF	4'000.00

Cette augmentation s'explique par la mise au budget de frais pour divers soutiens juridiques. Cet ajout se justifie par la résiliation de notre protection juridique. Celle-ci présentait un rendement très faible et un coût élevé par année (CHF 4'600.00 de prime annuelle).

150 Affaires culturelles et loisirs**150.3523.01 Participation nouveau centre sportif de Malley**

- au budget 2021	CHF	67'700.00
- au budget 2020 adopté	CHF	20'000.00
- augmentation	CHF	47'700.00

Cette augmentation découle de la convention signée avec le CSM. Ce montant revêt dès lors un caractère obligatoire et pérennise le soutien de la commune au centre sportif.

180 Transports publics**180.3517.02 Part. déficit t.l. transports urbains**

- au budget 2021	CHF	1'200'000.00
- au budget 2020 adopté	CHF	1'058'750.00
- augmentation	CHF	141'250.00

Cette charge obligatoire est déterminée notamment par le budget de fonctionnement des Transports Lausannois et ses critères de ventilation des coûts, soit la population (pour 1/3) et les kilomètres parcourus (pour 2/3). Il s'ajoute à cela, le contexte sanitaire actuel qui corrobore à une nette augmentation du déficit prévu.



190 Service informatique

190.3111.00 Achats de mobilier, machines, matériel et équipements

- au budget 2021	CHF	63'320.00
- au budget 2020 adopté	CHF	37'750.00
- augmentation	CHF	25'570.00

Cette augmentation s'explique par des investissements prévus au travers de la Ville de Pully qui gère notre informatique. Il s'agit de renouvellement matériel nécessaire au bon fonctionnement de notre infrastructure. Pour en amoindrir les effets sur l'exercice, la Municipalité a décidé de porter une partie des charges au bilan (produit équivalent dans le compte 190.4390.01).

190.3163.00 Location d'objets mobiliers

- au budget 2021	CHF	18'000.00
- au budget 2020 adopté	CHF	13'500.00
- augmentation	CHF	4'500.00

Cette hausse s'explique par le renouvellement du parc d'imprimantes et multifonctions, géré par Pully, avec un coût provisoire estimé supérieur. Le renouvellement du parc est sujet à un appel d'offre en marché public (en cours lors de la réalisation du budget), d'où le principe de prudence appliqué.

210 Impôts

210.3187.00 Emolument et frais de taxation, registre foncier

- au budget 2021	CHF	130'000.00
- au budget 2020 adopté	CHF	110'000.00
- augmentation	CHF	20'000.00

Cette augmentation concerne les émoluments perçus par le canton pour la facturation de l'impôt communal. La moyenne à 3 ans traduit une hausse à prévoir, exprimée ici.

210.3301.01 Défalcation d'impôts

- au budget 2021	CHF	145'000.00
- au budget 2020 adopté	CHF	133'000.00
- augmentation	CHF	12'000.00

Cette augmentation concerne la perte sur créance fiscale gérée intégralement par l'ACI (Administration cantonale des Impôts). Il s'agit ici du reflet de la moyenne à 3 ans.

210.4002.00 Impôt sur la fortune

- au budget 2021	CHF	1'734'700.00
- au budget 2020 adopté	CHF	1'848'900.00
- diminution	CHF	114'200.00

Cette diminution s'explique par la baisse attendue des produits d'impôts sur la fortune.

**210.4011.00 Impôt sur le bénéfice net des sociétés**

- au budget 2021	CHF	50'000.00
- au budget 2020 adopté	CHF	100'000.00
- diminution	CHF	50'000.00

Cette diminution s'explique par la baisse attendue des produits d'impôts sur le bénéfice net des sociétés. Le contexte sanitaire actuel ne permet pas d'analyse plus optimiste de la situation.

210.4040 Impôt sur droit de mutation

- au budget 2021	CHF	517'800.00
- au budget 2020 adopté	CHF	708'200.00
- diminution	CHF	190'400.00

Cette diminution s'explique par la baisse attendue des produits d'impôts sur les droits de mutations. Dès le budget 2021, ce montant est également lié à une appréciation par moyenne des derniers exercices. Par le passé, c'est la valeur systématique des comptes précédents qui était retenue.

210.4411.00 Impôt sur les gains immobiliers

- au budget 2021	CHF	348'400.00
- au budget 2020 adopté	CHF	527'500.00
- diminution	CHF	179'100.00

Cette diminution s'explique par la baisse attendue des produits d'impôts sur les gains immobiliers. Dès le budget 2021, ce montant est également lié à une appréciation par moyenne des derniers exercices. Par le passé, c'est la valeur systématique des comptes précédents qui était retenue.

210.4510.00 Participation cantonale aux charges

- au budget 2021	CHF	0.00
- au budget 2020 adopté	CHF	30'380.00
- diminution	CHF	30'380.00

Ce poste comprenait la contribution du canton aux effets de la RFFA. Dans les acomptes à la péréquation remis le 09.10.2020 par le canton, la commune de Belmont ne figure plus dans les bénéficiaires de cette aide (basée sur les rendements d'impôts issus de sociétés en 2019).



220 Service financier

220.3223.56 Int. 0.8% nouvel emprunt 3M échu 2020

- au budget 2021	CHF	12'000.00
- au budget 2020 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	12'000.00

Cette augmentation concerne les frais d'intérêts anticipés pour le renouvellement de l'emprunt de CHF 3'000'000.00 échu en 2020. Le montant porté au budget 2021 tient compte du renouvellement de CHF 1'500'000.00 à 0.8%. Le montant finalement renouvelé se monte à CHF 1'000'000.00 pour un taux d'intérêt de 0.25% (élément inconnu lors de la clôture du budget).

220.3223.57 Int. 1% nouvel emprunt 1M échu 2021

- au budget 2021	CHF	5'400.00
- au budget 2020 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	5'400.00

Cette augmentation concerne les frais d'intérêts anticipés pour le renouvellement de l'emprunt de CHF 1'000'000.00 échu en 2021. Naturellement, seul l'intérêt couru est porté au budget en 2021 (194 jours).

220.4250.01 Intérêts s/emprunts services électriques

- au budget 2021	CHF	10'700.00
- au budget 2020 adopté	CHF	30'000.00
- diminution	CHF	19'300.00

Cette diminution s'explique par la baisse de l'intérêt moyen de notre endettement, en lien avec les taux directeurs très bas, utilisé comme référence pour les imputations internes (de 1.62 % à 1.34% pour 2021). Le renouvellement de l'emprunt de CHF 3'000'000.00 échu en 2020 a largement contribué à ce phénomène.

220.4250.03 Intérêts s/emprunts services des eaux

- au budget 2021	CHF	26'600.00
- au budget 2020 adopté	CHF	34'400.00
- diminution	CHF	7'800.00

Cette diminution s'explique par la baisse de l'intérêt moyen de notre endettement, en lien avec les taux directeurs très bas, utilisé comme référence pour les imputations internes (de 1.62 % à 1.34% pour 2021). Le renouvellement de l'emprunt de CHF 3'000'000.00 échu en 2020 a largement contribué à ce phénomène.

**220.4909.00 Imputation interne d'intérêt**

- au budget 2021	CHF	227'200.00
- au budget 2020 adopté	CHF	282'950.00
- diminution	CHF	55'750.00

Cette diminution s'explique par la baisse de l'intérêt moyen de notre endettement, en lien avec les taux directeurs très bas, utilisé comme référence pour les imputations internes (de 1.62 % à 1.34% pour 2021). Le renouvellement de l'emprunt de CHF 3'000'000.00 échu en 2020 a largement contribué à ce phénomène. A titre d'information, les imputations proviennent des services suivants : 350 Bâtiment Pasche, 351 Auberge communale, 352 Collège et 359.1 Espace cancoires.

350 Bâtiment Pasche**350.3141.00 Frais d'entretien du bâtiment**

- au budget 2021	CHF	3'480.00
- au budget 2020 adopté	CHF	1'300.00
- augmentation	CHF	2'180.00

Cette augmentation correspond à des frais d'entretien nécessaires du bâtiment.

350.4271.01 Loyers appartement

- au budget 2021	CHF	90'000.00
- au budget 2020 adopté	CHF	101'150.00
- diminution	CHF	11'150.00

Cette diminution, prudente, tient compte d'un éventuel chevauchement des loyers entre les années qui, dans la comptabilité de la gérance que nous transposons, peut traduire des variations entre les exercices.

351 Auberge communale**351.3111.00 Achats de mobilier, matériel, machine et équipements**

- au budget 2021	CHF	5'600.00
- au budget 2020 adopté	CHF	800.00
- Augmentation	CHF	4'800.00

Cette augmentation s'explique par l'achats de divers matériels pour le bâtiment. Il s'agit notamment d'un nouvel appareil de paiement des lessives (CHF 2'800.00) et d'un film anti UV pour la partie restaurant (CHF 2'800.00).

351.3154.00 Entretien machines, matériel d'exploitation

- au budget 2021	CHF	6'070.00
- au budget 2020 adopté	CHF	3'820.00
- Augmentation	CHF	2'250.00

Cette augmentation s'explique par la mise au budget d'un montant de CHF 2'700.00 pour le nettoyage des conduits d'aération.



352 Collège

352.3141.00 Frais d'entretien du bâtiment

- au budget 2021	CHF	78'890.00
- au budget 2020 adopté	CHF	74'720.00
- augmentation	CHF	4'170.00

Cette augmentation correspond à des entretiens prévus sur le collège, jugés strictement nécessaires et dictés par l'urgence selon notre plan d'entretien.

355 Grande salle

355.3141.00 Frais d'entretien du bâtiment

- au budget 2021	CHF	27'110.00
- au budget 2020 adopté	CHF	16'920.00
- augmentation	CHF	10'190.00

Cette augmentation s'explique par la présence au budget d'un montant de CHF 12'000.00 pour des travaux nécessaires et réalisés par l'entreprise Schindler.

357 Bâtiment administratif

357.3111.00 Achats de mobilier, machines, matériel et équipements

- au budget 2021	CHF	17'450.00
- au budget 2020 adopté	CHF	6'150.00
- augmentation	CHF	11'300.00

Cette hausse correspond à la réorganisation nécessaire du bureau du Greffe pour optimiser son occupation (valeur totale CHF 16'700).

357.3141.01 Nettoyage du bâtiment par entreprise

- au budget 2021	CHF	35'000.00
- au budget 2020 adopté	CHF	3'500.00
- augmentation	CHF	31'500.00

Cette hausse s'explique par le recours à entreprise de nettoyages (Netatec) pour l'entretien des locaux de l'administration. Précédemment, ces travaux étaient assurés par du personnel communal qui sera maintenant affecté à l'entretien du collège.

357.3185.00 Honoraires et frais d'études

- au budget 2021	CHF	4'500.00
- au budget 2020 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	4'500.00

Cette hausse s'explique par des frais liés à une étude sur la réhabilitation du hall de l'administration.



358 Salle de Gymnastique et terrain sports

358.3111.00 Achats de mobilier, machines, matériel et équipements

- au budget 2021	CHF	9'200.00
- au budget 2020 adopté	CHF	6'400.00
- augmentation	CHF	2'800.00

Cette hausse s'explique par l'installation nécessaire d'un système automatique de désinfection thermique des douches (CHF 6'200.00), afin de satisfaire aux exigences requises.

359.1 Espace Cancoires

359.1.4271.01 Loyers appartement

- au budget 2021	CHF	21'000.00
- au budget 2020 adopté	CHF	43'400.00
- diminution	CHF	22'400.00

Cette diminution s'explique par la reprise d'un appartement du bâtiment des Monts-de-Lavaux par la commune, afin de le mettre à disposition du Centre de Vie Infantile. Cette opération se traduit par une baisse de loyer dans le présent poste, mais une imputation à valeur égale dans le poste 359.1.4271.04.

359.1.4271.04 Loyers les Moussaillons

- au budget 2021	CHF	57'950.00
- au budget 2020 adopté	CHF	35'550.00
- augmentation	CHF	22'400.00

En complément de la remarque du poste 359.1.4271.01, cette augmentation correspond à l'imputation en produit des loyers supportés par le CVE. La charge relative figure au poste 711.1.3161.00.

410 Service technique

410.3111.00 Achats de mobilier, machines, matériel et équipements

- au budget 2021	CHF	8'920.00
- au budget 2020 adopté	CHF	6'400.00
- augmentation	CHF	2'520.00

Cette augmentation s'explique par l'acquisition de nouveaux équipements prévue pour le personnel du service technique (valeur CHF 3'500.00). Il est prévu d'équiper 3 nouveaux collaborateurs suite aux mouvements à venir du personnel.

420 Service de l'urbanisme

420.3185.00 Honoraires et frais d'études

- au budget 2021	CHF	20'000.00
- au budget 2020 adopté	CHF	16'000.00
- augmentation	CHF	4'000.00

Cette augmentation correspond à l'étude du plan d'affectation du Signal ainsi que le plan partiel d'affectation d'Arnier III.



431 Voirie

431.3114.00 Achats machines, de matériel d'exploitation et d'entretien

- au budget 2021	CHF	9'500.00
- au budget 2020 adopté	CHF	2'800.00
- augmentation	CHF	6'700.00

Cette augmentation correspond à l'acquisition de nouvelles poubelles type Requins (CHF 7'000.00). Pour en amoindrir les effets sur l'exercice, la Municipalité a décidé de porter une partie des charges au bilan (produit équivalent dans le compte 190.4390.01).

432 Véhicules

432.3124.01 Achats carburants, combustibles

- au budget 2021	CHF	4'000.00
- au budget 2020 adopté	CHF	2'500.00
- augmentation	CHF	1'500.00

Cette augmentation correspond à la moyenne de consommation d'essence constatée sur les 3 derniers exercices.

432.3155.08 Entretien tracteur FENDT - VD 690'872 - 11.2009

- au budget 2021	CHF	8'830.00
- au budget 2020 adopté	CHF	6'000.00
- augmentation	CHF	2'830.00

Cette augmentation s'explique par l'expertise prévue du tracteur Fendt en 2021, avec les travaux d'entretien prévus qu'elle engendrera (valeur CHF 5'000.00).

432.3155.11 Entretien AEBI TT 211 - VD 3'028 - 01.2016

- au budget 2021	CHF	7'000.00
- au budget 2020 adopté	CHF	5'000.00
- augmentation	CHF	2'000.00

Cette augmentation s'explique par l'expertise prévue du véhicule Aebi en 2021, avec les travaux d'entretien prévus qu'elle engendrera (valeur CHF 4'000.00).

450 Ordures ménagères et déchets

450.3185.00 Honoraires et frais d'études

- au budget 2021	CHF	15'000.00
- au budget 2020 adopté	CHF	500.00
- augmentation	CHF	14'500.00

Cette augmentation correspond au mandat confié à l'entreprise CSC déchets SA pour accompagner le processus d'appel d'offre sur marché public obligatoire pour les commune, concernant le ramassage des déchets assuré par une entreprise tierce. Aujourd'hui, l'entreprise Metraux Transport SA est en charge de ce ramassage

**450.3188.03 Ramassage déchets compostables**

- au budget 2021	CHF	111'000.00
- au budget 2020 adopté	CHF	93'000.00
- augmentation	CHF	18'000.00

Cette augmentation correspond à la projection du coût de ramassage des déchets compostables.

450.4342.01 Taxe au sac (rétrocession)

- au budget 2021	CHF	180'000.00
- au budget 2020 adopté	CHF	194'000.00
- diminution	CHF	14'000.00

Cette diminution attendue des produits correspond à l'application des recommandations de l'entreprise Gedrel (organisme qui centralise la taxe au sac) sur la manière d'anticiper la rétrocession (baisse du montant par tonne de déchets collectés).

450.4354.01 Produits récup. Recyclage du verre

- au budget 2021	CHF	12'000.00
- au budget 2020 adopté	CHF	16'500.00
- diminution	CHF	4'500.00

Cette diminution correspond à la projection de baisse de produits provenant de la valorisation du verre collecté par l'entreprise Vetro-Recycling.

460 Réseau d'égouts**460.3526.04 Participation frais d'exploitation de la STEP**

- au budget 2021	CHF	230'000.00
- au budget 2020 adopté	CHF	198'000.00
- augmentation	CHF	32'000.00

Dans la perspective de la rénovation de la STEP, un fonds est alimenté à hauteur de 100'000.00 par année.

De plus, les prestations de la DTSI de Pully sont augmentées d'environ CHF 100'000.00 pour la coordination des études et des appels d'offre.

La différence correspond à notre participation en fonction de la clé de répartition des coûts d'exploitation de la STEP.

470 Cours d'eau, rives**470.3185.00 Honoraires et frais d'études**

- au budget 2021	CHF	10'000.00
- au budget 2020 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	10'000.00

Ces frais correspondent à l'étude de divers ouvrages prévus sur le site de la Paudèze.



510 Enseignement primaire

510.3522.00 Participation aux charges enseignement

- au budget 2021	CHF	267'000.00
- au budget 2020 adopté	CHF	242'900.00
- augmentation	CHF	24'100.00

Cette hausse correspond aux frais d'écolage supportés par Belmont pour l'enseignement primaire des élèves, en faveur de l'Etablissement primaire de Pully, Paudex et Belmont. Le montant du budget, géré par la Ville de Pully et son service ad hoc, tient compte des enclassements prévus ainsi que des coûts d'enseignement pour chaque élève.

510.3662.00 Frais de transport et de repas

- au budget 2021	CHF	98'500.00
- au budget 2020 adopté	CHF	91'400.00
- augmentation	CHF	7'100.00

Ce montant correspond au budget remis par l'entreprise CarPostal ventilé à parts égales entre les services 510 et 520. Le contexte sanitaire actuel se traduit par une hausse de 6% du budget remis par Carpostal. Le solde de la différence correspond aux courses spéciales prévues (piscine etc.).

511 Unité d'accueil pour écoliers (UAPE)

511.3011.00 Traitements

- au budget 2021	CHF	520'000.00
- au budget 2020 adopté	CHF	485'050.00
- augmentation	CHF	34'950.00

En plus des différentes augmentations statutaires, près de CHF 34'000.00 de différence provient de la part administrative comptabilisée en imputation interne jusqu'à présent.

511.3111.00 Achats de mobilier, machines, matériel et équipements

- au budget 2021	CHF	1'750.00
- au budget 2020 adopté	CHF	800.00
- augmentation	CHF	950.00

Cette augmentation correspond à l'enlèvement de bacs en Eternit ainsi qu'à la fourniture et la pose d'une barrière sur le site de l'UAPE (Arnier 10).

620 Contrôle des habitants

620.4311.01 Emoluments pour divers actes

- au budget 2021	CHF	10'400.00
- au budget 2020 adopté	CHF	25'800.00
- diminution	CHF	15'400.00

Cette diminution des produits correspond à une reventilation plus fidèle à la réalité des encaissements au fil de l'année. Cette diminution est essentiellement compensée par une hausse des produits présents dans le compte 620.4312.00 (CHF 14'800).

**620.4312.00 Emoluments pour divers permis**

- au budget 2021	CHF	23'000.00
- au budget 2020 adopté	CHF	8'200.00
- augmentation	CHF	14'800.00

En complément à la remarque du poste 620.4311.01, l'augmentation de produits constatée ici correspond à une reventilation des produits plus fidèle à la réalité entre les comptes 620.4311.01 et 620.4312.00.

710 Service social**710.3525.01 Participation à la régionalisation de l'agence AVS**

- au budget 2021	CHF	64'670.00
- au budget 2020 adopté	CHF	60'870.00
- augmentation	CHF	3'800.00

Cette augmentation correspond à la projection du nombre d'habitants au 31.12.2020 qui passe de 3769 à 3804. Le coût par habitant porté au budget 2021 est estimé à CHF 17.00/habitant au lieu des CHF 16.15 adoptés au budget précédent.

710.3655.01 Participation accueil de jour enfance

- au budget 2021	CHF	74'400.00
- au budget 2020 adopté	CHF	65'000.00
- augmentation	CHF	9'400.00

Cette hausse correspond à l'augmentation du déficit prévu pour le service d'accueil de jour en milieu familial, piloté par le réseau PPBL.

711.1 Nursery-garderie**711.1.3091.00 Frais de formation**

- au budget 2021	CHF	11'000.00
- au budget 2020 adopté	CHF	8'000.00
- augmentation	CHF	3'000.00

Cette augmentation correspond à la mise au budget d'une formation requise par l'OAJE pour le personnel d'encadrement du CVE (valeur CHF 8'000.00). Le solde du budget correspond aux formations courantes prévues.

711.1.3141.02 Frais de nettoyage du bâtiment

- au budget 2021	CHF	64'500.00
- au budget 2020 adopté	CHF	60'000.00
- augmentation	CHF	4'500.00

Cette augmentation concerne les frais de nettoyage facturés par l'entreprise Netatec. Conformément aux conditions de la FREN (Fédération Romande des Entrepreneurs en Nettoyages), une augmentation de 2% annuelle est à considérer sur la valeur des prestations. Le solde de la différence correspond à divers travaux d'à-fonds prévus durant l'année (CHF 3'300.00)

**711.1.3161.00 Loyers locaux, terrains et places de parc**

- au budget 2021	CHF	94'720.00
- au budget 2020 adopté	CHF	71'000.00
- augmentation	CHF	23'720.00

Cette augmentation correspond à la reprise par le CVE d'un appartement aux Monts-de-Lavaux pour son utilisation propre. Voir remarque au compte 359.4271.04 (CHF 22'400.00). Le solde de la différence correspond à la location d'une place de parc au Burenos (CHF 1'320.00).

811 Service des eaux**811.3120.00 Achats électricité - eau**

- au budget 2021	CHF	49'000.00
- au budget 2020 adopté	CHF	35'000.00
- augmentation	CHF	14'000.00

Cette hausse correspond à l'augmentation de la taxe cantonale sur l'électricité. Le budget 2020 présentait une erreur dans la calculation du tarif (2019 appliqué).

811.3121.00 Achats d'eau

- au budget 2021	CHF	317'000.00
- au budget 2020 adopté	CHF	296'000.00
- augmentation	CHF	21'000.00

Cette augmentation s'explique par une estimation d'achat basée sur la consommation 2019 et projection du nombre d'habitants.

811.3189.01 Travaux exécutés par des tiers - SIGIP

- au budget 2021	CHF	5'000.00
- au budget 2020 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	5'000.00

Ce nouveau poste au budget s'explique par une nouvelle ventilation des frais SIGIP au budget.

820 Service électrique**820.3114.00 Achats machines, de matériel d'exploitation et d'entretien**

- au budget 2021	CHF	30'600.00
- au budget 2020 adopté	CHF	12'600.00
- augmentation	CHF	18'000.00

Cette augmentation concerne l'achat de nouveaux compteurs.

820.3123.01 Taxes cantonales et fédérales sur l'électricité

- au budget 2021	CHF	338'000.00
- au budget 2020 adopté	CHF	281'000.00
- augmentation	CHF	57'000.00

Cette hausse correspond à l'augmentation de la taxe cantonale de 0.18 à 0.60 ct/kWh.

**820.3123.04 Timbre amont**

- au budget 2021	CHF	594'000.00
- au budget 2020 adopté	CHF	562'300.00
- augmentation	CHF	31'700.00

Cette hausse correspond à l'augmentation du timbre amont.

820.3185.00 Honoraires et frais d'études

- au budget 2021	CHF	17'800.00
- au budget 2020 adopté	CHF	7'800.00
- augmentation	CHF	10'000.00

Il s'agit ici des honoraires pour un accompagnement dans l'étude de l'avenir du service de l'électricité.

820.3527.03 Frais de contrôle des installations

- au budget 2021	CHF	12'000.00
- au budget 2020 adopté	CHF	6'600.00
- augmentation	CHF	5'400.00

Les travaux de contrôle administratif étaient réalisés par Pully. Suite au départ à la retraite du titulaire et devant la difficulté de trouver une personne avec les certificats requis, nous collaborons avec les SI de Lausanne d'où l'augmentation des tarifs.

820.4341.00 Taxes de raccordement au réseau

- au budget 2021	CHF	16'000.00
- au budget 2020 adopté	CHF	25'000.00
- diminution	CHF	9'000.00

Cette diminution correspond à une estimation sur la base des constructions projetées.

820.4351.05 Taxe cantonale art. 40 LVLENE 0.60 cts

- au budget 2021	CHF	62'000.00
- au budget 2020 adopté	CHF	18'000.00
- augmentation	CHF	44'000.00

Cette hausse correspond à la perception de la taxe cantonale sur l'électricité, laquelle augmente de 0.18 à 0.60 cts/kWh (voir remarque au poste 820.3123.01).